

La plus importante concerne les pêcheries de saumon de la Colombie-Anglaise. C'est cette commission que j'ai promis de créer l'automne dernier, lorsque j'ai visité la Colombie-Anglaise. Le gouverneur de l'état de Washington a désigné et nous a fait connaître les membres d'une commission qui agira de concert avec les commissaires canadiens afin d'adopter des règlements communs aux deux pays.

M. R. L. BORDEN : Sur quels sujets portera l'enquête ?

M. PREFONTAINE : Sur les pêcheries de saumons et le temps pendant lequel il serait préférable d'interdire la pêche. Jusqu'ici, les Américains n'ont pas adopté de règlements pour bien dire et l'industrie a subi de lourdes pertes faute d'une entente entre les deux nations.

M. BLAIN : De combien de membres se composera la commission canadienne ?

M. PREFONTAINE : Probablement de cinq membres, les meilleurs que nous pourrions choisir, mais le gros des travaux retombera sur le professeur Prince, commissaire des pêcheries du Canada et M. Blaiklock, commissaire des pêcheries de la Colombie-Anglaise.

Entretien d'un établissement national destiné au fumage du poisson, le produit des ventes devant être ajouté à ce crédit, \$12,000.

M. PREFONTAINE : Nous suivrons les méthodes adoptées par le ministère de l'Agriculture pour les beurreries et les fromageries.

M. R. L. BORDEN : Où se trouvent ces établissements ?

M. PREFONTAINE : L'un est situé à Souris, dans l'île du Prince-Edouard. Nous nous occuperons de la préparation de la morue.

M. R. L. BORDEN : Je croyais que vous faisiez des expérimentations relativement au marinage des harengs.

M. PREFONTAINE : Nous nous proposons de faire l'essai d'un procédé mécanique amélioré pour la préparation de la morue.

Construction et entretien d'appareils devant servir à faire des expériences relatives à la destruction des chiens de mer, \$60,000.

M. R. L. BORDEN : Nous aimerions avoir des renseignements au sujet de cet article du budget.

M. PREFONTAINE : Il est entendu que \$50,000 serviront à l'entretien de ces appareils dans les Provinces maritimes et que \$10,000 seront dépensés dans la Colombie-Anglaise. Les renseignements que nous avons déjà obtenus nous font espérer que ces expériences réussiront.

M. R. L. BORDEN : A la dernière session, un député de la Colombie-Anglaise a

déclaré que, dans cette province, on utilisait ces poissons de mer dans le commerce, sans recevoir aucune aide de l'Etat. Le ministre a-t-il pris des renseignements à ce sujet ?

M. PREFONTAINE : Oui, et nous avons appris que les propriétaires de cet établissement menaçaient d'en fermer les portes et que leur situation financière était fort compromise.

M. R. L. BORDEN : Le ministre sait-il si l'ouverture de ce crédit a provoqué cette menace de fermer l'établissement ?

M. PREFONTAINE : Nous avons promis de rembourser à cet établissement de la Colombie-Anglaise les pertes qui pourraient résulter des opérations de l'année jusqu'à concurrence de \$10,000. Il faut de toute nécessité maintenir des établissements de ce genre dans la province à cause des grandes fabriques de conserves de saumon. Il est nécessaire de recueillir les rebuts de ces fabriques et de les convertir en engrais. Cet établissement fonctionne depuis deux ou trois ans sans grand succès. Le bon sens nous dit qu'en lui venant en aide, nous favorisons l'industrie du saumon car, sans cela, il faudrait, j'en suis certain, fonder des établissements de ce genre pour protéger la santé publique.

M. R. L. BORDEN : Pourquoi l'Etat s'occupe-t-il de détruire les issues de saumon ? Je croyais que cette industrie était payante et n'avait pas besoin de secours, bien qu'il pût être nécessaire de détruire les chiens de mer.

M. PREFONTAINE : Les deux choses vont de pair. J'ai vu dans les filets des milliers et des milliers de chiens de mer qu'on remettait à l'eau. Lorsqu'il y a des fonderies, les pêcheurs trouvent avantageux de les garder. C'est le résultat que nous voulons obtenir dans la Colombie-Anglaise ainsi que dans les Provinces maritimes.

M. ALEX. JOHNSTON : Le ministère a-t-il pris les moyens d'apprendre si ces poissons de mer peuvent être convertis en conserves comme d'autres poissons et si on peut trouver un débouché pour une grande quantité de ces produits. J'aimerais savoir si on a proposé au ministère d'établir une fabrique de conserves de chiens de mer. Ce projet est digne d'examen.

M. PREFONTAINE : Cete industrie est déjà établie sur une petite échelle et nous avons l'intention de faire des essais plus considérables. Nous faisons préparer et mettre en boîte des chiens de mer, et nous envoyons ce produit dans différents pays afin de trouver un marché pour l'écouler. Cela se pratique ailleurs et ceux qui ont goûté au chien de mer trouvent que sa chair est saine. Rien ne s'oppose à ce que nous préparions des conserves de chiens de mer comme dans d'autres pays.

M. R. L. BORDEN : Dois-je comprendre que le ministre se propose de faire goûter